

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Patronage de St Joseph

Les faveurs sans nombre, spirituelles et temporelles, obtenues par les saints, témoignent du crédit dont ils jouissent.

Mais nul saint n'a plus de manifestations extérieures de ce crédit que saint Joseph.

On raconte qu'un pécheur environné d'impies eut la pensée, en son agonie, de se souvenir du patron de la bonne mort, saint Joseph, et qu'un prêtre, réveillé la nuit par un vieillard inconnu, fut conduit à la maison du moribond, dont il ouvrit la porte en disant: " C'est ici. "

A cette vue, le mourant se s'écrier: " Comment avez-vous pu pénétrer en cette maison ?

— Mais un vieillard est venu me chercher. "

Le vieillard était saint Joseph lui-même, qui avait ménagé une bonne mort à ce pécheur.

Prions souvent le Patron de la bonne mort.

Saint Marc

Cette fête tombe samedi, 25 avril.

L'Église fait en ce jour des prières solennelles pour demander à Dieu sa bénédiction sur les biens de la terre.

L'usage, dans la plupart de nos paroisses, est que les cultivateurs apportent à l'église un peu de grain à bénir, qu'ils mêlent ensuite à celui qu'ils sèment.

C'est reconnaître que Dieu donne l'accroissement aux grains semés et peut préserver les récoltes de tous les accidents auxquels elles sont exposées.

Nous devons aussi lui demander de nous préserver du péché et d'éloigner de nous tous les châtimens que nous méritent nos péchés.

Le crucifix dans la famille

Les parents ont dans le crucifix un moyen facile d'instruire leurs enfans dans la religion, en leur racontant la vie de N.-S. Jésus-Christ.

A propos d'un récent procès

Le R. P. Gonthier a publié dans la revue dominicaine, le *Rosaire*, un article remarquable sur le secret de la confession.

Nous en détachons la partie principale de la conclusion, à laquelle on ne saurait donner trop de publicité.

“ En résumé, le jugement de l'honorable juge Lynch dont personne, moins que nous, ne conteste l'intelligence et la droiture, ne fait honneur à notre magistrature ni par la science ni par l'élévation des principes. Il procède à la méthode anglaise, qui est un peu de n'en pas avoir, cite des autorités qui n'ont rien à voir dans l'affaire, en supprime d'autres qui apporteraient quelque lumière, confond ce qu'il devrait distinguer, distingue où la distinction ne porte pas et termine par quelques phrases emphatiques et déclamatoires sur la soumission aux lois du pays que personne ne viole et le respect que les prêtres doivent aux tribunaux civils — qui eux ne croient devoir aux prêtres ni l'honneur dont ils sont dignes ni le respect dont le couvre la loi. Cela prouve, une fois de plus, combien sont déplorables dans la magistrature et une partie du barreau, ces lacunes dans l'éducation supérieure et la formation intellectuelle, que l'intelligence, la probité et la science légale ne peuvent pas assez dissimuler.

“ Nous dirons toute notre pensée. — A notre humble avis, pour l'honneur de la magistrature et le respect dû à la justice.

dans les causes qui touchent de si près aux intérêts les plus chers à la conscience catholique, le magistrat que son éducation et ses études n'ont pas suffisamment initié aux questions religieuses et mixtes soumises à son tribunal, ferait mieux de laisser la tâche à un autre qui pourrait y voir clair plus facilement. Ce serait prudent à lui. Il n'est pas bon que le peuple voie, qu'en certaines circonstances, il n'est pas à sa place sur le Banc et qu'il parle de choses qu'il n'entend pas suffisamment. Si quelques-uns n'ont pas la modestie d'y penser d'eux-mêmes, ne pourrait-on pas leur suggérer d'en haut cette bonne et salutaire inspiration ?

“ Encore une fois, il y va de la dignité de la magistrature et de la sainte majesté de la justice : ce sont elles qui ont le plus à souffrir de tels procès conduits de cette façon.

La première communion

Le plus beau jour de la vie, c'est le jour de la première communion. “ Les jeunes convives ont, selon l'expression de saint François de Sales, Jésus-Christ au cerveau, au cœur, en la poitrine, aux yeux, aux mains, à la langue, aux oreilles et aux pieds.”

Les parents, en particulier, doivent beaucoup prier pour leurs enfants qui doivent faire leur première communion, et ne pas oublier que leur toilette, qui les préoccupe trop généralement, est chose bien secondaire.

La liberté humaine

LES FAUTEURS DU LIBERALISME (suite)

D. Que reste-t-il pour contenir les passions populaires, si le frein du devoir et de la conscience n'existe plus ?

R. Il ne reste plus que la force, qui est bien faible pour une pareille tâche, comme le prouvent ces luttes presque quotidiennes engagées entre toutes ces sectes séditieuses qui travaillent depuis si longtemps à bouleverser l'Etat jusque dans ses fondements.

- D. Tous les partisans du *libéralisme* donnent-ils leur adhésion à de semblables doctrines ?
- R. Non, mais contraints même par la force de la vérité, nombre d'entre eux n'hésitent pas à reconnaître et à professer que la liberté, pour ne pas dégénérer en licence, doit être gouvernée par la droite raison, et par conséquent soumise au droit naturel et à la loi divine et humaine.
- D. Admettent-ils aussi que l'on doit se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que par la raison naturelle ?
- R. Non, et c'est ce qui les met en contradiction avec eux-mêmes.
- D. Comment cela ?
- R. Parce qu'après avoir convenu qu'il faut obéir à la volonté de Dieu législateur, vu que l'homme tout entier dépend de Dieu, ils mettent des bornes à son autorité législative.
- D. Si la raison humaine s'arroe la prétention de déterminer la somme de ses devoirs et les droits de Dieu, que devient son respect des lois divines ?
- R. Il est évidemment plus apparent que réel, et son jugement se trouve à prévaloir sur l'autorité et la providence divine.
- D. Quelle doit donc être la règle de notre vie ?
- R. La règle de notre vie doit être constamment et religieusement empruntée, non seulement à la loi éternelle, mais à l'ensemble de toutes les lois qu'il a plu à Dieu de nous transmettre et que nous pouvons connaître par des marques évidentes et qui ne laissent aucune place au doute.
- D. N'y a-t-il pas des partisans du libéralisme qui vont un peu moins loin que ces derniers ?
- R. Oui, il y en a un certain nombre, qui admettent bien que les lois divines doivent régler la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des États, qui selon eux, ont le droit dans les choses publiques de s'écarter des ordres de Dieu et de légiférer sans en tenir compte.
- D. Que valent ces opinions ?
- R. L'absurdité en est manifeste : 1° Puisque comme la nature même le crie, la société doit donner aux citoyens, les moyens de passer leur vie selon les lois de Dieu, il répugne absolument que l'État puisse se désintéresser de ces mêmes lois, ou aller contre elles en quoique ce soit ; 2° Ceux qui gouvernent

- doivent certainement procurer au peuple, non seulement les biens du dehors, mais aussi et surtout les biens de l'âme, et pour accroître ces biens, on ne saurait rien imaginer de plus efficace que les lois de Dieu.
- D. Que font ceux qui, dans le gouvernement des États, ne veulent tenir aucun compte des lois divines ?
- R. Ils détournent la puissance politique de son institution et de l'ordre prescrit par la nature.
- D. Bien que n'ayant, pas le même but et ne marchant pas par les mêmes chemins, le pouvoir civil et le pouvoir sacré doivent-ils se rencontrer quelquefois dans l'accomplissement de leurs fonctions ?
- R. Certainement.
- D. Pourquoi ?
- R. Parce que tous deux exercent leur autorité sur les mêmes sujets et souvent sur les mêmes objets, quoique à des points de vue différents.
- D. Que faudrait-il penser d'un conflit qui se produirait dans de pareilles circonstances ?
- R. Ce conflit serait absurde et répugnerait ouvertement à la sagesse divine.
- D. Que s'ensuit-il ?
- R. Qu'il faut nécessairement un moyen pour faire disparaître les causes de contestation et de luttes et établir dans la pratique un accord qu'on a comparé avec raison à l'union qui existe entre l'âme et le corps.

LIBERTÉ DES CULTES

- D. Sur quel principe repose la liberté des cultes ?
- R. Sur le principe qu'il est loisible à chacun de professer la religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune.
- D. A quelle vertu cette liberté est-elle contraire ?
- R. A la vertu de religion, qui fait à l'homme un devoir de rendre à Dieu un culte de piété et de religion.
- D. D'où naît ce devoir ?
- R. Du fait que nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, et que sortis de lui, nous devons retourner à lui.
- D. Sans la religion peut-il exister quelque vertu digne de ce nom ?

- R. Non, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui nous conduit à Dieu considéré comme notre souverain bien.
- D. Quelle religion faut-il exclusivement suivre parmi toutes les religions opposées qui ont cours ?
- R. Celle que Dieu a prescrite, nous disent la raison et la nature, et qu'il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable.
- D. Que faut-il donc penser de la liberté des cultes ?
- R. Offrir à l'homme cette liberté c'est lui donner le pouvoir de dénaturer et de désertier le plus saint des devoirs, d'abandonner le bien immuable pour se tourner vers le mal — ce qui n'est plus de la liberté, mais une dépravation de la liberté et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché.

(A suivre).

Après le carême

Deux amis se rencontrent.

As-tu suivi les conférences du célèbre prédicateur qui vient de nous quitter ?

— Non, j'ai fait comme à l'ordinaire, je me suis contenté d'assister aux instructions de mon curé.

Je l'ai déjà entendu ton curé, et je t'assure qu'il est fort inférieur au prédicateur dont je parle.

— Ça dépend du point de vue auquel on se place.

Tu admettras que ton curé est d'une monotonie à faire dormir debout.

— Je ne vais pas à l'église, comme on va au concert. Pourvu que le sermon soit bien pensé, à ma portée, et dit assez correctement, cela me suffit.

Un peu de déclamation ne gâte pas la sauce, et ton curé semble figé en chaire.

— Je ne m'en suis jamais aperçu pour deux raisons : je ne suis pas très bien placé pour le voir, et l'attention que je prête à ses paroles m'empêche de surveiller sa déclamation.

Sans doute, la forme n'est qu'un détail. Mais j'aime qu'un

prédicateur nous serve du nouveau et ton curé tourne toujours dans le même cercle de vérités que tout le monde connaît.

— Dans le champ des vérités de la religion il n'y a rien de nouveau, bien qu'il y ait toujours quelque chose qui avait échappé à l'attention.

J'admire ton attachement à ton curé qui, il faut en convenir, n'est pas un orateur.

— C'est vrai, mais il a bien des compagnons de malheur pour se consoler. D'ailleurs, il ne prétend pas l'être. Ce qu'il semble chercher en prêchant, c'est seulement de rendre ses paroissiens un peu meilleurs, et je ne crois pas que Dieu lui en demande davantage. Tiens, pour dire toute ma pensée, pourvu que dans un sermon l'on ne plane pas trop haut, que l'on ne se lance pas dans de grandes thèses que je ne puis comprendre, que l'on ne se morfonde pas à me prouver des vérités de foi que je crois et suis tenu de croire, que les périodes cicéroniennes soient bannies, et que l'on me parle beaucoup de Dieu que je dois aimer et servir, je sors toujours content de l'église.

Pensée

“ La vie du simple chrétien qui croit, doit être une continuelle propagation de la foi dans toute la sphère de son action.”

A noter

Un journal s'est *scandalisé*, l'autre jour, de nous voir comparer les actes scolaires du Gouvernement de Manitoba à ceux d'un malfaiteur vulgaire.

Il a raison. Nous aurions dû dire que le Gouvernement Greenway est infiniment plus coupable.

En effet, il viole les droits de la conscience, tandis que le malfaiteur vulgaire ne viole que le droit de propriété ou certains règlements de police.

La vertu après les écus

Ce reproche que faisait Horace à ses concitoyens, il y a 2000 ans, convient aujourd'hui encore à des milliers de chrétiens.

Les séances des samedis

Dans le but d'assurer la passation de la loi remédiate le gouvernement a proposé, le 25 mars dernier, que la chambre siégeât dorénavant les samedis et que les mesurées ministérielles eussent la préséance.

Six députés libéraux, sur le nombre de ceux qui étaient à leur poste, ont voté en faveur de la motion. Ce sont: MM. Angers, Beausoleil, Béchard, Devlin, Frémont et McIsaac.

Les Chevaliers du Travail

“ Le compagnon Darlington, écrit la *Minerve*, proclame bien haut que l'association américaine des Chevaliers du Travail est à base nettement *socialiste*, et que les affidés, qui ne s'en sont point rendu compte lors de leur initiation ou à la lecture des règlements qu'ils ont acceptés, ne sont que des gogos.”

Les compatriotes qui se font traiter d'imbéciles par un compère, admettront que le dividende est maigre. Cependant, il est juste de dire que dans ce cas-ci, ils n'ont pas droit à davantage.

Anecdote

Une dame faisait faire son portrait chez un peintre assez bourru.

Elle avait la bouche très grande, et s'efforçait de la diminuer par un sourire habile mais parfaitement ridicule.

— Ne vous gênez donc pas, lui dit l'artiste, si vous y tenez, je ne vous en mettrai pas du tout.

Réponse de Manitoba aux délégués fédéraux

1° Il est impossible d'agréer une proposition tendant au rétablissement des écoles séparées.

2° Offre de séculariser complètement les écoles, en prohibant tout exercice religieux, ce qui en ferait des *écoles athées*.

3° Offre, si on l'aime mieux, d'amender l'acte des écoles, et

dé statuer que l'enseignement religieux pourra être donné dans l'après-midi, de 3½ à 4 heures.

La réponse ajoute: "Si la minorité renouvelle et maintient ses objections aux *écoles protestantes*, nous sommes de l'opinion que la sécularisation absolue des écoles ôterait tout sujet de nouvelles plaintes."

Notons bien l'aveu officiel que les écoles actuelles de Manitoba sont *protestantes*.

Mgr Taché l'avait prouvé. Mais comme ce témoignage venait d'un évêque, plusieurs affectaient une incrédulité qui les rendrait ridicules, s'ils la manifestaient encore.

Notons aussi que la conférence a eu lieu sans l'enquête préalable tant avocassée par de grands enfants. Personne ne l'a réclamée, pour la bonne raison que personne n'ignore les faits qu'elle aurait établis.

Controverse

Comment peut-on savoir s'il y a un enfer ?

R. 1° En ouvrant l'Évangile, qui en parle en plusieurs endroits.

2° S'il y a un Dieu, il y a un enfer pour ceux qui violent ses lois.

3° Tous les peuples ont cru que les méchants seraient punis dans un lieu de supplices.

4° La plupart des incrédules eux-mêmes se contentent de douter, sans oser nier l'existence de l'enfer.

Sur une tombe

Elle vécut 50 ans avec son mari,
Leur combat est terminé.

Une devise

Arétin avait pris pour devise, en le défigurant, le mot de Térence: *Veritas odium parit*.

La devise de ce cynique est encore de mode malheureusement.

HISTORIQUE DES PAROISSES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

Saint-Côme de Kénébec (1)

Saint-Côme de Kénébec se trouve dans les cantons Linière et Jersey, à dix milles de Saint-Georges et à vingt milles de la frontière américaine. Le grand chemin Kénébec, qui part de la ligne qui sépare le canton Linière de la seigneurie Aubert Gallion et conduit à la rivière Kénébec dans l'État du Maine, passe au milieu de la paroisse. C'est sur les rives de la rivière du Loup, qui coule du nord-est au sud-ouest et se décharge dans la rivière Chaudière à deux milles à peu près de l'église de la paroisse de Saint-Georges, que s'échelonnent les fermes des habitants de Saint-Côme de Kénébec.

Pour fixer l'époque de l'arrivée à Saint-Côme des premiers colons canadiens, il faut remonter à 1830.

Les Canadiens, cependant, n'ont point été les premiers occupants de cette fertile région. Avant eux, bon nombre d'Irlandais protestants s'étaient fixés çà et là, le long du chemin Kénébec.

C'est dans l'automne de 1844 que M. Fortier, curé de Saint-Georges, visita pour la première fois les courageux colons de Linière, et offrit pour eux l'Auguste Victime. Un respectable habitant, du nom de Pierre Bélanger, mit une partie de sa maison à la disposition du missionnaire. La messe se célébra là jusqu'en 1860, époque de l'érection de la première chapelle.

Cette chapelle une fois construite, avec bien des peines et des sacrifices, ces pauvres gens se réjouissaient déjà dans la pensée de la prochaine arrivée d'un missionnaire résidant; mais ils avaient compté sans leurs faibles ressources, et il leur fallut attendre encore bien des années. Ce prêtre résidant, si désiré, n'arriva que vingt-huit ans après la première mission!

Neuf années plus tard, en 1869, la chapelle de 1860 était remplacée par une église un peu plus grande.

L'église actuelle a été commencée en 1889 et terminée en 1891. Elle fut bénie le 14 octobre de cette dernière année.

Les curés de Saint-Côme de Kénébec ont été MM. R. Desjardins, du 15 octobre 1871 au 14 août 1874; L. Morisset, du 16 août 1874 au 26 octobre 1886; F. de B. Boutin, du 18 octobre

(1) Cette paroisse est aussi connue sous le nom de Saint-Côme de Linière.

1886 au 1er octobre 1888. Le curé actuel, M. J. Elie dit Breton, a pris charge de la paroisse le lendemain du départ de M. Boutin.

Saint-Côme de Kénébec est aujourd'hui une belle et prospère paroisse de plus de 2000 âmes.

Saint-Damase des Aulnaies

Saint-Damase des Aulnaies a été formée des cinquième et sixième rangs de Sainte-Louise et du quatrième rang de Saint-Aubert.

Saint-Damase a été nommée ainsi en l'honneur de Damase Ouellet, cultivateur très riche, dans la maison duquel la messe fut dite de 1881 à 1885.

En 1884, le cardinal Taschereau délégua Mgr Henri Têtu pour déterminer l'endroit où devait être bâtie la chapelle. Après plusieurs assemblées des intéressés, tenues sur les lieux, Mgr Têtu marqua la croix de la chapelle, à quelques arpents de la route Elgin, près d'un moulin que les gens appelaient "moulin des Henri," parce qu'il avait été construit par un individu du nom de Henri Morin. Le terrain fut donné par MM. Auguste Pelletier et Eugène Chouinard. C'est au printemps de 1888, que la chapelle de Saint-Damase fut ouverte au culte.

Saint-Damase a été desservie par MM. Louis Coulombe, 1881-1882; F. Dumais, 1882-1883; Charles Richard, 1884-1885 et Cyrille Samson, 1888. Le premier curé de Saint-Damase a été M. O. Cantin. Il resta dans la paroisse de 1889 à 1892. M. L. A. Dion, curé actuel, lui a succédé en 1892.

Les merveilles de la photographie

Le directeur général des postes, à Londres, a adjoint un service photographique aux postes, pour découvrir les matières d'or et d'argent introduites en contrebande sous les enveloppes. On a ainsi trouvé une livre sterling au centre d'un grand journal à 16 plis.

L'administration des postes pourra donc maintenant, si elle le veut, lire les lettres et y répondre elle-même.

Les journaux américains racontent l'extraordinaire histoire

suivante : " A Paterson (Etat de New-Jersey,) on trouvait, il y a quelques jours, le cadavre d'une femme qui avait été apparemment victime d'un assassinat. La morte gisait à côté d'une lampe électrique puissante, et ses yeux, grands ouverts, avaient gardé une expression de terreur. On eut l'idée de photographier la rétine, et, quand l'épreuve fut développée, on y aperçut clairement l'image d'un homme habillé d'un ulster et dont on pouvait même distinguer les traits.

Mais il y a encore mieux. On espère photographier la pensée. Voici comment s'y prend le chercheur. Il porte sa pensée et son regard sur une monnaie, puis regarde immédiatement une plaque photographique et la pièce tombe de sa rétine, où elle est imprimée, sur la photographie. Donc dit-il, ce dont on se souvient peut être lu par un autre sur la plaque photographique.

Après cela, tout le monde devra admettre que Dieu peut connaître nos pensées.

Histoire d'une Indienne (1)

Rien de plus beau que les montagnes des Nilghéries; de leur base à la cime on admire, en les gravissant, la flore de différents climats. En quittant Mettoupaleyam, on rencontre les jungles, où parfois, le matin on entend le cri des tigres, des léopards et des autres animaux sauvages. Ces asiles dangereux se parent traîtreusement de plantes aux fleurs les plus brillantes et aux parfums les plus délicieux. Les jasmins de toutes sortes s'y mêlent aux cactus, aux arbustes variés et aux fionnes les plus capricieuses. Un peu plus haut, l'air devient plus frais; les cafétérias s'offrent à l'œil émerveillé, la fougère-arbre, les héliotropes, les géraniums, les fuchsias et des buissons de roses embaument Conon et ses environs. Plus haut, les roses deviennent plus nombreuses encore; de tous les arbres on les voit tomber en gerbes roses, blanches, grimpant jusqu'à la cime des plus hauts eucalyptus et des australiens qui sont venus boiser les sommets d'Ootacamund.

La famille de Carpenne avait posé sa demeure dans le voisinage d'un des petits centres qui se trouvent le plus près de la plaine. Les Indiens n'apprécient pas, comme les habitants d'Europe, la fraîcheur des montagnes bleues; leur peau noire

(1) Extrait des *Annales des Franciscaines Missionnaires de Marie*.

ne craint pas les rayons du soleil et ils aiment à suspendre leur *voudou* (maison) à une saillie de la montagne qui laisse arriver, sous le toit formé de feuilles de palmier, toute la chaleur des feux indiens.

Carpenne avait encore sa mère; comme son fils elle avait pour patron le diable noir, je suppose : elle se nommait Carpaye et comme Carpou veut dire noir en tamoul, je présume que Carpenne ou Carpou n'est autre que le diable noir. Hélas ! tous sont anges de ténèbres.

Depuis dix ans, Carpenne était marié avec une douce et bonne Indienne de sa caste. Arici-Amal (Madame Riz) était une excellente ménagère; jamais son *aya* (seigneur) ne trouvait de pierre dans son *sorou* (riz), aussi n'avait-elle jamais goûté du bâton, ni éprouvé la force des poignets de Carpenne.

Il faut vous dire qu'aux Indes, les grains de sable laissés dans le sorou sont la grande cause des discussions conjugales; la femme indienne n'a que trois choses à faire: soigner les enfants, ce qui n'est pas difficile, attendu qu'ils se roulent, presque sans vêtement, sur le sol de la maison ou sur l'herbe du chemin; chercher l'eau et préparer le riz de son seigneur et maître. A l'aide d'un pilon du bois le plus dur, que l'Indienne sait entretenir brillant comme nos plus beaux meubles et que le luxe indigène cerce parfois d'argent, la dame du logis, par un mouvement gracieux, pile le riz de son aya; elle lance le pilon, le lâche, le rattrappe avec une rapidité et une grâce qui font du pilage un des tableaux les plus intéressants de la vie indienne. Une fois le riz pilé, elle le vanne, le cuit; mais malheur à elle si sa négligence a laissé quelques petites pierres ou autres matières étrangères dans le fameux sorou de l'aya. Frappée, broyée, elle n'a même pas la ressource de se plaindre, car ce traitement est tellement dans les mœurs indiennes, qu'une jeune femme se plaignant un jour du manque d'amour de son *aya*, on lui demanda d'où lui venait cette crainte, elle répondit naïvement: il ne me bat jamais!

Arici-Amal était plus intelligente et ne se plaignait pas des manières, vraiment courtoises pour un Indien, que son mari avait avec elle. Deux enfants étaient venus ajouter aux joies de la famille. Soupou, le petit garçon, avait encore un fameux diable pour patron. Digne de celui dont il portait le nom, Soupou était le vrai lutin de la famille; il avait conscience des

droits que lui assuraient les usages indiens. L'homme est tout dans ce pays et la femme tenue dans une servitude voisine de l'esclavage. Mariée quelquefois avec un vieux mari, elle se voit, s'il meurt, réduite à la plus triste condition ; on la rase, on lui arrache ses bijoux, on l'enveloppe d'une sorte de drap mortuaire ; c'est qu'en effet elle est morte à toutes jouissances, et si les lois anglaises ne permettent plus de la brûler, veuve, elle n'est plus comptée pour rien par les siens : mère, son fils la battra, l'appellera esclave et elle courbera la tête.

Soupou mettait largement en pratique les usages de son pays ; il donnait des claques à la pauvre vieille Carpaye, des soufflets à la trop faible Arici-Amal et comme il était beau, intelligent et robuste, toutes deux n'en déclaraient pas moins que ce petit aya de neuf ans deviendrait la gloire de la famille. À côté de lui grandissait un autre enfant. Tangamal (Madame d'or) était l'opposé de son frère : petite, frêle, gracieuse, mélancolique, elle acceptait moins docilement que sa mère et son aïeule l'autorité de son frère : pourtant comme ils s'aimaient et qu'ils tenaient à jouer ensemble, leurs querelles finissaient vite et les deux enfants étaient étroitement unis. Leur père n'avait pas une grande fortune, mais une large aisance régnait au foyer. Carpenne possédait deux *médou* (bœufs) vigoureux et de bonne race, une charrette recouverte d'une natte ; il faisait les transports de Mettonpaleyam à Ootacamund et redescendait la montagne avec d'autres chargements. Parfois aussi il allait en chasse, et avec des pièges ingénieux, savait prendre les perdrix et les cailles qui foisonnent en ces parages. S'il ne chassait pas lui-même, il échangeait avec les Indiens habitants des forêts, quelques denrées de peu de valeur pour des paons magnifiques, des coqs et des poules sauvages qu'il revendait à des prix élevés aux Anglais amateurs et gourmets.

Donc, on vivait sans souci sous le toit de Arici-Amal ; elle et ses enfants avaient de belles *silées* (toile) pour se vêtir et les bijoux n'étaient pas rares dans le coffre-fort de la famille. La vieille grand'inère elle-même n'était ni moins bien entretenue, ni moins bien soignée.

Jouissez, pauvres habitants de la voodoo indienne, car ici-bas l'orage succède aux beaux jours et vous ne serez pas longtemps à l'abri des épreuves de la terre.

(A suivre)

Rothschild (suite)

Ce fut lui qui fit l'achat de la vieille maison à l'*Enseigne rouge* de la Judengasse de Francfort. En y entrant, il en prit le nom, et devint Rothschild. La fortune signa cette appellation.

Il y établit sa femme, Gudulla Schnappe, la mère de tous les Rothschild, des cinq Crésus modernes. L'humble juive n'allait-elle pas faire pendant à Marie-Lætitia Ramolino, la mère de la famille des rois du nom de Napoléon? Disons, en passant, qu'elle ne consentit jamais à quitter, pour un plus brillant séjour, la maison de l'*Enseigne rouge*: elle l'habita jusqu'en 1849: elle s'y éteignit doucement, dans sa quatre-vingt-seizième année.

A sa réputation d'habileté, Mayer-Anselme Rothschild joignait celle d'une rare intégrité. On l'appelait l'honnête juif. Il sut gagner la confiance du landgrave ou électeur de Hesse-Cassel, Guillaume IX. Ce souverain s'était formé un trésor, un amas d'or et de pierres précieuses. En 1806, survint la grande débâcle des petits princes allemands: leurs principautés furent envahies de toutes parts par les armées de Napoléon. On vint annoncer à Guillaume IX l'envahissement de ses petits Etats: précipitamment, il fit venir en secret, dans son palais, Mayer-Anselme. De cette entrevue et de ce qui s'en suivit date la grandeur de la maison Rothschild.

Les détails précis en étaient peu connus. Les mémoires d'un témoin, d'un contemporain, du général baron de Marbot, ont apporté une lumière propice: laissons-le parler:

“Obligé de quitter Cassel à la hâte pour se réfugier en Angleterre, l'Électeur de Hesse, qui passait pour le plus riche capitaliste d'Europe, ne pouvant emporter la totalité de son trésor, fit venir un juif francfortois, nommé Rothschild, banquier de troisième ordre et peu marquant, mais connu pour la scrupuleuse régularité avec laquelle il pratiquait sa religion, ce qui déterminina l'Électeur à lui confier 15 millions en espèces. *Les intérêts de cet argent devaient appartenir au banquier qui ne serait tenu qu'à rendre le capital.*

“Le palais de Cassel ayant été occupé par nos troupes, les agents du Trésor français y saisirent des valeurs considérables, surtout en tableaux: mais on n'y trouva pas d'argent monnayé. Il paraissait cependant impossible que, dans sa fuite précipitée, l'Électeur eût enlevé la totalité de son immense fortune. Or,

comme d'après ce qu'on était convenu d'appeler les *lois de la guerre*, les capitaux et les revenus des valeurs trouvées en pays ennemi appartiennent de droit au vainqueur, on voulut savoir ce qu'était devenu le trésor de Cassel. Les informations prises à ce sujet ayant fait connaître qu'avant son départ l'Electeur avait passé une journée entière avec le juif Rothschild, une Commission impériale se rendit chez celui-ci, dont la caisse et les registres furent minutieusement examinés. Mais, ce fut en vain : on ne trouva aucune trace du dépôt fait par l'Electeur. Les menaces et l'intimidation n'eurent aucun succès de sorte que la Commission, bien persuadée qu'aucun intérêt mondain ne déterminerait un homme aussi religieux que Rothschild à se parjurer, voulut lui déférer *le serment*. Il refusa de le prêter ; il fut question de l'arrêter ; mais l'empereur s'opposa à cet acte de violence, le jugeant inefficace. On eut alors recours à un moyen fort peu honorable. Ne pouvant vaincre la résistance du banquier, on espéra le gagner par l'appât de gain : on lui proposa de lui laisser la moitié du trésor s'il voulait livrer l'autre à l'administration française : celle-ci lui donnerait un récépissé de la totalité, accompagné d'un acte de saisie, prouvant qu'il n'avait fait que céder à la force, ce qui le mettrait à l'abri de toute réclamation : mais la probité du juif fit encore repousser ce moyen, et, de guerre lasse, on le laissa en repos.

“ Les 15 millions restèrent donc entre les mains de Rothschild depuis 1806 jusqu'à la chute de l'empire, en 1814. A cette époque, l'Electeur étant rentré dans ses Etats, le banquier francfortois lui rendit exactement le dépôt qu'il lui avait confié. Vous figurez-vous quelle somme considérable avait dû produire, dans un laps de temps de huit années, un capital de 15 millions entre les mains d'un banquier juif et francfortois ! Aussi, est-ce de cette époque que date l'opulence de la maison des frères Rothschild, qui durent ainsi, à la probité de leur père, la haute position financière qu'ils occupent aujourd'hui dans tous les pays civilisés. (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Lotbinière, le 27 ; au couvent de N.-D. des Laurentides, le 29 ; à la chapelle de la Basse-Ville, le 1er mai.

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.